

Pour un acte 2 de la stratégie de Lisbonne.

La société de la connaissance : un outil de cohésion sociale pour l'Europe.

En mars 2000, le Conseil européen, réuni à Lisbonne, a fixé pour dix ans les objectifs stratégiques que devait poursuivre l'Union européenne.

Sept ans plus tard, l'Europe est traversée de nombreux doutes relatifs à son identité, ses contours et sa place dans le vaste mouvement de mondialisation et de globalisation qui traverse la planète.

Peu de responsables politiques, syndicaux ou associatifs se réfèrent explicitement à la stratégie dite de « Lisbonne ». Pourtant, celle-ci englobe bon nombre d'enjeux qui concernent l'avenir immédiat et plus lointain du continent européen.

Pour s'en convaincre il suffit de s'en référer à ses attendus qui préconisent que l'Union européenne « devienne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Malgré une conjoncture politique et économique difficile ces orientations sont toujours partagées par l'ensemble des Etats membres.

Ces derniers communiquent volontiers sur les exigences de compétitivité économique mais rarement sur les impératifs de cohésion sociale.

A l'heure où nos sociétés occidentales sont entrées dans l'ère de la connaissance cette dimension devrait être mieux prise en considération par les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile organisée.

De la même manière que le monde économique a pris la mesure des mutations liées à la révolution informationnelle, les politiques de solidarité doivent évoluer.

Elles sont désormais étroitement dépendantes des stratégies mises en œuvre par chaque Etat national au sein de l'Union européenne, dans les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Ces questions deviennent prioritaires d'autant que toutes les évaluations intermédiaires de la stratégie de Lisbonne montrent que d'importants efforts restent à faire pour réduire de moitié le nombre de jeunes en

situation de décrochage scolaire et pour promouvoir des programmes en faveur de l'inclusion sociale.

Afin de répondre à ces défis nous devons mettre en perspective la question éducative dans l'environnement économique qui est désormais le nôtre.

Ce dernier érige comme critères de compétences de la nouvelle norme sociale : l'autonomie, l'initiative et la responsabilité.

La réalité de ce contexte fait peser le risque que l'individu devienne atomique, voire atomisé, dans le champ de la solidarité et que l'on considère qu'il doit être désormais acteur de sa propre guérison.

Ceci est d'autant plus problématique qu'il existe une profonde inégalité vis-à-vis des possibilités de chacun à se conformer à cet idéal d'autonomie. En effet, celui-ci peut être tout autant source de liberté que de précarité.

Pour cela il nous faut définir de nouveaux critères de solidarité pour traiter les enjeux de cohésion sociale posés par l'économie du savoir et par la société de la connaissance.

Notre modèle économique et social dominant a tendance à organiser la concurrence entre les individus. Face à cela, revendiquer uniquement des protections collectives ne suffit plus. Nous devons travailler sur l'idée de « rendre capable » les personnes quelque soit leur niveau de formation initiale. En effet, la notion « d'apprendre tout au long de la vie » semble de plus en plus devenir un impératif pour l'ensemble des catégories sociales dans notre monde en perpétuelle mutation et singulièrement en Europe.

Ce n'est pas un hasard si bon nombre de pays européens investissent massivement dans leur système éducatif. Il existe, en effet, une forte corrélation entre le niveau de formation initiale, le capital social des individus et la qualité d'insertion dans le monde du travail.

En France, en fonction du niveau de formation de la population des 16-64 ans, le taux d'emploi est de 48 % pour les personnes ayant un diplôme inférieur au second cycle de l'enseignement secondaire et de 74 % pour les individus détenteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur.

L'avenir renforcera cette tendance car les emplois du futur exigeront toujours plus de qualification, les carrières seront plus aléatoires et les trajectoires professionnelles de moins en moins linéaires. Chaque salarié devra accepter d'évoluer, de se former et de se reconverter très

régulièrement.

Ainsi, comme l'était hier, de manière quasi exclusive, la fortune et la propriété, l'accès au savoir et à l'information apparaissent, aujourd'hui, comme de nouvelles valeurs discriminantes qui renforcent les inégalités sociales entre les individus.

Aussi, les générations actuelles doivent se doter de nouvelles compétences pour construire leurs propres parcours de vie.

Pour cela, la référence scolaire ne doit plus être l'unique référence en matière de politique éducative et les établissements scolaires les seuls espaces éducatifs.

C'est toute la société, en mobilisant l'ensemble de ses acteurs (associations, entreprises, partenaires sociaux, collectivités locales, établissements d'enseignement supérieurs...) qui doit devenir éducatrice et défendre un projet de « capabilité » à l'échelle de chaque personne.

Ceci implique d'organiser les systèmes de formations initiales en conjuguant la transmission de savoirs académiques avec l'acquisition de savoirs expérimentaux dont sont porteurs tous ces acteurs. Il s'agit aussi d'innover dans le champ de la solidarité pour accrocher ou raccrocher les publics les plus en difficulté aux credo de la société de la connaissance. Nous devons imaginer la mise en place de « clusters » dédiés à la cohésion sociale sur des territoires où coexistent poches de précarité et des pôles d'excellence.

En effet, l'accès pour tous aux savoirs, à la mobilité, à l'ouverture culturelle, à la maîtrise de langues étrangères, aux TIC... sont les axes prioritaires à développer. Ils doivent faire l'objet d'ambitieux programmes d'actions nationaux et communautaires dans le cadre d'une redéfinition de la stratégie de Lisbonne.

L'occasion est donnée à la future présidence française, qui débutera en juillet 2008, de faire preuve d'innovation et de volontarisme sur l'ensemble de ces questions pour donner une impulsion nouvelle à la politique de cohésion sociale de l'Union européenne.

J.Sturla – directeur délégué *afev*